

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Affichage : 13/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 3 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 3 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT et Madame Géraldine SAHUT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER, Madame Christine TALBOT a donné pouvoir à Monsieur Michel BRUNG.

Secrétaire de séance :

Madame Amélie NÉE a été nommée secrétaire de séance.

2026 / 004 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

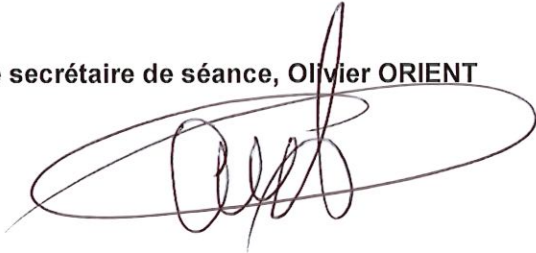
Dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance, préalablement au débat et au vote. Madame Claude BOULIER est élue présidente à l'unanimité des membres présents et procède à la lecture du Compte financier Unique 2025 du budget annexe :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	68 853.52 €			2 808.49 €
Opérations de l'année	65 913,94 €	77 229.37 €	11 477.86 €	66 257.56 €
Total	134 767.46 €	77 229.37 €	11 477.86 €	69 066.05 €
Résultat de clôture	57 538.09 €			57 588.19 €
Soit un excédent de clôture de 50.10 €				

Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul Couiller, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

